



(Documents cadastraux - Rnu/Cc/Pos/Plu – Lois Alur – Les autorisations d'urbanisme)

## OBJECTIF(S)

- Maîtriser les règles d'urbanisme pour effectuer des évaluations pertinentes et professionnelles facilitant la prise de mandats. Savoir analyser les paramètres susceptibles de remettre en cause la légalité d'une construction et donc sa valeur vénale...

## NIVEAU & PUBLIC

### ESSENTIEL

Les professionnels de l'immobilier.

**Prérequis** : aucun.

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : ½ journée (soit 3,30 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 50

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Expert immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 130 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 190 € HT

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

Bienvenue

+ présentation du cours et des objectifs pédagogiques

### I - CADASTRE – RNU – CARTE COMMUNALE – POS – PLU – LOI ALUR

- Le plan de cadastre - Le relevé de propriété
- L'historique et les différents usages des documents d'urbanisme - Décryptage d'un règlement de zone
- La transformation des POS en PLU : quand ?
- La suppression du COS : depuis quand ?
- La suppression de la surface minimale des terrains pour construire : dans quels cas ?
- Les lotissements de plus de 10 ans

### II - SYNTHÈSE DE LA PREMIÈRE PARTIE

- Questions/réponses
- Pause

### III - LES AUTORISATIONS D'URBANISME (CU-PA-DP-PC) LES CONSTRUCTIONS DE MOINS DE 10 ANS

- A quoi sert le Certificat d'Urbanisme et quelle est sa portée légale ?
- Terrains à bâtir : lotissement à partir de combien de lots créés ?
- Permis d'aménager ou déclaration préalable ? Qui paie la viabilisation ?
- Permis de construire - délais de prescription pour les constructions illégales ?
- Quels documents réclamer lors de la prise de mandat ?

### SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

### TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap